

PALATINE IMPULSIONS TAUX

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2021/2022

PALATINE IMPULSIONS TAUX

FCP à vocation générale

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCES LIBELLES EN EURO

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

31/03/2022

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

L'OPCVM a pour objectif de gestion une rentabilité supérieure à celle de son indicateur composite de référence sur la durée de placement recommandée. Il investit, sans contrainte de répartition des investissements par pays, de maturité, et de répartition entre dette publique et dette privée, dans des titres de créance, uniquement au sein des pays de l'OCDE. Le portefeuille sera plus ou moins concentré sur des titres de l'Union européenne, en fonction des évolutions des marchés ou des émetteurs. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et se réfère de manière non exclusive aux notations des agences de notation. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 60% maximum de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA de droit français. L'indicateur de référence est composé de l'indice Morningstar Eurozone Treasury Bond GR respectivement pour 50% de maturité de 1 à 3 ans et de maturité de 5 à 7 ans, en euro.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels, de l'inflation, et du risque de crédit. La répartition des investissements varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. Le fonds pourra chercher à tirer profit des évolutions des marchés de taux par une gestion active de la sensibilité permettant de s'exposer à la hausse comme à la baisse des taux à l'intérieur d'une fourchette entre -6 et +6.

L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme sur taux et change, en couverture, pour augmenter ou ajuster l'exposition, en substitution d'une détention directe de titres.

Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 30% de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis pour les parts C.
Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement distribués pour les parts D.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► **Indicateur de référence** :

L'indicateur de référence est composé de l'indice Morningstar Eurozone Treasury Bond GR respectivement pour 50% de maturité de 1 à 3 ans et de maturité de 5 à 7 ans, calculés en euro.

Les indices Morningstar Eurozone Treasury Bond, est un indice représentatif du marché d'emprunts d'état de la zone euro sur des maturités de un à trois ans et de 5 à 7 ans. Les informations sur cet indice sont notamment disponibles sur le site internet www.morningstar.fr.

Conformément à l'article 34 du Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur MORNINGSTAR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'OPCVM n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance ;

► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de taux. Il existe un risque que le FCP ne soit pas, à tout moment, investi sur les marchés de taux les plus performants et que le gérant ne sélectionne pas les titres de créances les plus performants.

La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs publics et privés. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le FCP peut être exposé, dans la limite de 60% de l'actif net, au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

Risque de change : Le FCP peut être exposé au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net investie hors de la zone euro non systématiquement couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque lié aux arbitrages : L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés entre les marchés de taux et/ou de titres. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Sur les 9 derniers mois de l'année 2021, nous avons assisté à une accélération de l'inflation. Les banquiers centraux ont d'abord parlé d'inflation transitoire, puis ont petit à petit fait évoluer leurs propos. Jérôme Powell en premier puis Christine Lagarde, qualifiant chacun l'inflation de plus durable qu'attendue.

Sur le 1er trimestre 2022, suite au déclenchement du conflit russo-ukrainien, les scénarios économiques du début d'année sont jugés caduques et remplacés par un scénario de stagflation. D'une part, du fait qu'il accélère l'inflation mondiale avec la forte hausse des prix de l'énergie et des matières premières alimentaires, mais aussi à cause des pénuries. D'autre part, parce que le conflit engendre des risques baissiers sur l'activité mondiale à travers les pertes de pouvoir d'achat, les ruptures des chaînes d'approvisionnement mais aussi les réductions ou les reports d'investissements.

Les réunions des principales banques centrales étaient très attendues par les investisseurs. A la grande surprise, la BCE a décidé de poursuivre la normalisation de sa politique monétaire, et ce malgré le conflit opposant la Russie à l'Ukraine. C. Lagarde a donc annoncé que la BCE allait progressivement mettre fin à ses achats d'actifs sur les marchés. Comme prévu, le PEPP de l'institution s'est arrêté à la fin du mois de mars. Ensuite, les achats nets mensuels au titre de l'APP s'élèveront à 40 milliards€ en avril, 30 milliards€ en mai et 20 milliards€ en juin. L'objectif est d'y mettre complètement fin au 3ème trimestre de l'année. Une hausse des taux directeurs pourrait arriver peu de temps après l'arrêt net des achats d'actifs. La FED a quant à elle suivi les anticipations de marché et a commencé son cycle de resserrement monétaire. Le niveau des Fed Funds est maintenant fixé dans la fourchette 0,25% – 0,50% et le taux de rémunération des réserves est porté à 0,40%. Comme l'a dit J. Powell, l'institution estime que l'économie américaine est suffisamment forte pour pouvoir supporter les hausses de taux à venir. Elle considère avoir sous-estimé la force et la persistance de l'inflation mais se prépare à remonter ses taux pour ramener la hausse des prix autour de 2,00% et ainsi stabiliser le marché du travail. De plus, la FED se prépare à entamer le processus de réduction de son bilan. Les dernières modalités sont à l'étude et des décisions pourraient être annoncées dès la prochaine réunion qui aura lieu le 4 mai. A noter que la Banque Centrale d'Angleterre a elle aussi relevé son taux directeur d'un quart de point à 0,75%, ce qui ramène les coûts d'emprunt au niveau où ils étaient avant la pandémie.

L'année de référence a été marquée par une forte progression des taux face au durcissement des discours de la Fed et de la BCE et aux chiffres d'inflation toujours plus élevés qui ne sont pas passés inaperçus. Les investisseurs anticipent dorénavant une trajectoire agressive de relèvement des taux directeurs par les banques centrales. Le repli de l'aversion au risque occasionné par un espoir de solution diplomatique au conflit ukrainien a été une source supplémentaire de pression sur les taux en fin de mois. Le 10 ans allemand termine le mois de mars à 0,548% (contre -0,292% un an auparavant). Le 10 ans Américain s'est également tendu et ressort à 2,34% (contre 1,74% il y a un an). A noter, l'accélération de l'aplatissement de la courbe du Trésor : fin mars, l'écart entre les points-cinq et trente ans est passé brièvement négatif pour la première fois depuis 2006, suggérant que certains acteurs anticipent un ralentissement économique aux Etats-Unis. L'Euribor 3 mois termine le mois de mars 2022 à -0,458% (contre -0,538% un an auparavant). L'Estr ressort quant à lui à -0,593%. Les spreads ont regagné en volatilité sur l'année de référence. Le Xover s'écarte de 86 bps pour atteindre 338 points de base et le Main s'écarte légèrement de 20 Bps pour atteindre 73 points de base.

Au 31 mars 2022, le fonds affiche sur un an glissant une performance de -0,02% pour les parts C et les parts D (compte-tenu de la distribution de 0,67€ en quatre acomptes) contre -3,49% pour son indicateur de référence (l'indice Morningstar Eurozone Treasury Bond GR respectivement pour 50% de maturité de 1 à 3 ans et de maturité de 5 à 7 ans), soit un différentiel de +3.47%. Le fonds est resté bien orienté dans un contexte de marché volatil.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie.
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2021/2022, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;

- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2021/2022, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2021 est disponible sur le site www.palatine-am.com rubrique A propos / Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion
(Art. D. 533-16-1 II-1°) (Art. D. 533-16-1 II-2°) (Art. D. 533-16-1 II-5°)

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. PALATINE AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes une politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement.

Toutes les informations concernant l'article 173 de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com .

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG (Art. D. 533-16-1 II-2° a, b, c, d) (Art. D. 533-16-1 III et de critères liés au changement climatique (Art. D. 533-16-1 III-1°, 3°, 4° 5°) par le fonds

Ce fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon.

b) Politique de vote et engagement (Art. D. 533-16-1 II-2° d ii et iii)

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCPE la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2021, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 personnes concernées au cours de l'exercice) représente 2 733 K€, et se décompose pour 1 903 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 830 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
FR0012949923	SUEZ SA 1.75% 10/09/25 *EUR	Achat d'obligations	13/10/2021	19	2 027 353
BE0002818996	SOFINA SA 1% 23/09/28 *EUR	Achat d'obligations	16/09/2021	20	1 984 320
XS2150053721	SAINT GOBAIN (CIE) 1,75% 03/04/2023	Achat d'obligations	13/10/2021	18	1 868 489
XS2150053721	SAINT GOBAIN (CIE) 1,75% 03/04/2023	Vente d'obligations	25/11/2021	18	1 868 232
XS2387929834	BKAMERICA Eurib3 22/09/26 *EUR	Achat d'obligations	15/09/2021	1 600	1 632 496
XS2338355360	GSACHS G Eurib3 30/04/24 *EUR	Achat d'obligations	13/10/2021	1 500	1 518 253
XS2387929834	BKAMERICA Eurib3 22/09/26 *EUR	Vente d'obligations	16/09/2021	1 100	1 122 990
FR0013457405	FFP 1.875% 30/10/26 *EUR	Achat d'obligations	09/06/2021	10	1 065 807
FR0013521960	EIFFAGE 1.625% 14/01/27	Achat d'obligations	07/05/2021	10	1 063 709
XS2180509999	FE NEW NV 1.50% 27/05/25 *EUR	Achat d'obligations	15/06/2021	1 000	1 065 807

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 31/03/2022 :
- OPCVM = 9,30 % de l'actif net
- Obligations = 1,92 % de l'actif net

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

- Changement d'adresse de PALATINE ASSET MANAGEMENT, société de gestion de votre fonds :
- ✓ Le siège social se situe au 86 rue de Courcelles 75008 Paris.
- ✓ L'adresse courrier est TSA 60140 93736 Bobigny Cedex 9.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

- A compter du 1^{er} juillet 2022

L'indicateur de référence du fonds sera l'€str + 2% en remplacement de l'indice Morningstar Eurozone Treasury Bond GR respectivement pour 50% de maturité de 1 à 3 ans et de maturité de 5 à 7 ans, en euro.

L'€str (Euro Short Term Rate) est le taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

PERSONNEL DE L'UES BANQUE PALATINE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

68, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

PERSONNEL DE L'UES BANQUE PALATINE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

68, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

Aux porteurs de parts du FCPE PERSONNEL DE L'UES BANQUE PALATINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PERSONNEL DE L'UES BANQUE PALATINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

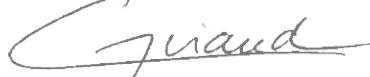
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

PERSONNEL DE L'UES BANQUE PALATINE

COMPTES ANNUELS
31/03/2022

BILAN ACTIF AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 373 973,08	7 320 812,77
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	7 373 973,08	7 320 812,77
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 373 973,08	7 320 812,77
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	73 322,61	21 827,11
Liquidités	73 322,61	21 827,11
TOTAL DE L'ACTIF	7 447 295,69	7 342 639,88

BILAN PASSIF AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 749 865,41	7 229 468,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	697 967,52	113 408,76
Résultat de l'exercice (a,b)	-593,18	-237,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	7 447 239,75	7 342 639,88
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	55,94	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	55,94	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	7 447 295,69	7 342 639,88

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	605,99	249,51
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	605,99	249,51
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-605,99	-249,51
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	158 917,54	148 729,88
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	158 917,54	148 729,88
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-605,99	-249,51
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	12,81	12,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-593,18	-237,17

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
 - TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN)
- ou

taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux	Prise en charge par :
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,2% TTC maximum	L'Entreprise
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2% TTC maximum	Le FCPE
4	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	-

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PERSONNEL UES Banque PALATINE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	7 342 639,88	6 219 302,93
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 158 036,60	972 424,91
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 328 247,94	-958 887,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	712 740,84	153 318,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 561,18	-33 775,46
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-435 762,46	990 505,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	727 406,29	1 163 168,75
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 163 168,75	-172 663,42
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-605,99	-249,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	7 447 239,75	7 342 639,88

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	31/03/2022	31/03/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 158 036,60	972 424,91
Versements de la réserve spéciale de participation	56 151,25	38 237,94
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	256 085,46	529 372,35
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	96 999,57	40 878,39
Abondements de l'entreprise	168 393,24	93 745,57
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	580 407,08	270 190,66
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	1 328 247,94	958 887,22
Rachats	1 030 857,99	686 675,32
Transferts à destination d'un autre OPC	297 389,95	272 211,90

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 322,61	0,98
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	73 322,61	0,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Rachats à payer	55,94
TOTAL DES DETTES		55,94
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-55,94

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	28 471,3790	1 158 036,60
Parts rachetées durant l'exercice	-32 264,1749	-1 328 247,94
Solde net des souscriptions/rachats	-3 792,7959	-170 211,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	182 938,2965	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/03/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 373 973,08
	FR0010915181	EXPORT EUROPE PARTS PALATINE	370 913,75
	FR0007070982	PALATINE ABSOLUMENT PART A	709 800,00
	FR0000990921	PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR	1 057 230,00
	FR0000437576	PALATINE FRA MIDCAP 3DEC	743 652,25
	FR0000930455	PALATINE France EMPLOI DURABLE C	617 842,00
	FR0010744219	PALATINE IMPULSIONS TAUX FCP	864 280,00
	FR0000299877	PALATINE MONETAIRE STANDARD C	571 198,50
	FR0010377564	PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	1 230 886,58
	FR0010341800	PALATINE PLANETE Part I	623 560,00
	FR0010370528	UNI-MT-C PART C	584 610,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 373 973,08

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-593,18	-237,17
Total	-593,18	-237,17

	31/03/2022	31/03/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-593,18	-237,17
Total	-593,18	-237,17

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	697 967,52	113 408,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	697 967,52	113 408,76

	31/03/2022	31/03/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	697 967,52	113 408,76
Total	697 967,52	113 408,76

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Actif net en EUR	5 746 532,63	6 285 284,26	6 219 302,93	7 342 639,88	7 447 239,75
Nombre de titres	157 781,1360	173 076,9437	184 804,7742	186 731,0924	182 938,2965
Valeur liquidative unitaire	36,42	36,31	33,65	39,32	40,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	1,10	0,07	0,60	3,81
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EXPORT EUROPE PARTS PALATINE	EUR	1 399,833	370 913,75	4,98
PALATINE ABSOLUMENT PART A	EUR	5 000	709 800,00	9,53
PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR	EUR	51 000	1 057 230,00	14,20
PALATINE FRA MIDCAP 3DEC	EUR	264,452	743 652,25	9,99
PALATINE France EMPLOI DURABLE C	EUR	1 900	617 842,00	8,30
PALATINE IMPULSIONS TAUX FCP	EUR	6 200	864 280,00	11,61
PALATINE MONETAIRE STANDARD C	EUR	225	571 198,50	7,67
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	EUR	1 022	1 230 886,58	16,52
PALATINE PLANETE Part I	EUR	17 000	623 560,00	8,37
UNI-MT-C PART C	EUR	2 600	584 610,00	7,85
TOTAL FRANCE			7 373 973,08	99,02
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 373 973,08	99,02
TOTAL Organismes de placement collectif			7 373 973,08	99,02
Dettes			-55,94	0,00
Comptes financiers			73 322,61	0,98
Actif net			7 447 239,75	100,00

Parts PERSONNEL UES Banque PALATINE	EUR	182 938,2965	40,70
--	------------	---------------------	--------------